

ADMINISTRATION
 48, rue de la République
 Rédaction et Administration
 Téléphone 1111

ANNONCES
 M. L'ADMINISTRATEUR

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
 48, rue de la République
 LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
 NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
 Rhône et DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 5 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
 5 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Société anonyme de l'« Echo de Lyon »

MM. les Actionnaires de la Société anonyme de l'« Echo de Lyon », sont informés, que, conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu, demain dimanche, 19 juin 1892, à dix heures du matin, au local du journal, 48, rue de la République.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires d'une action. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée. (Article 31 des statuts).

AUJOURD'HUI

Le Blocus du Dahomey.
 Quatre Italiens lynchés.
 Suicide d'un militaire.
 Le Procès de Ravachol.

Pour les Ruraux

Nous avons souvent, à l'« Echo », lutté contre nos amis et nos lecteurs de la campagne qui nous accusaient volontiers de faire du libre-échangeisme citadin et de négliger les intérêts protectionnistes des habitants de la campagne.

Voici cependant que la situation actuelle nous donne tristement raison — même à leur point de vue tout spécial!

Arrivés à la seconde quinzaine de juin, nous n'avons plus à conserver aucune illusion sur la récolte. Il n'y aura pas de fourrages cette année, les céréales ne donneront qu'un produit insuffisant, les pommes de terre et les betteraves sont compromises, et l'on craint de ne pouvoir semer plusieurs autres menues récoltes. C'est un véritable désastre pour l'agriculture, désastre qui aura sa répercussion sur toutes les branches de l'industrie, attendu que toute la consommation se restreindra proportionnellement.

Nous vivons dans un temps où la famine est plus à craindre, car la facilité des transports permet d'approvisionner un pays avec des matières alimentaires de provenance lointaine. C'est bien pour l'homme qui a besoin d'un poids moyen de 1,000 grammes d'aliments, mais le problème est beaucoup plus difficile quand il s'agit de la nourriture des animaux, dont la consommation dans une journée est en moyenne de 20 kilogrammes. L'homme peut aussi en appeler à son énergie morale, et, suivant l'expression vulgaire, « serrer la boucle de son pantalon », mais il n'en est pas de même pour les animaux domestiques. Ceux-ci, en effet, ne sont appréciables que par leur travail ou leur chair; or, ces deux produits sont rigoureusement subordonnés à la quantité de nourriture qu'ils absorbent, de même que la chaleur dégagée par un poêle dépend de la quantité de combustible que l'on y met. Or, ce sont précisément les éléments nécessaires pour composer la ration d'entretien, de travail et d'engraissement des animaux domestiques qui font défaut cette année.

C'est là le côté le plus grave de la crise qui nous menace, car l'agriculteur, obligé de vendre son bétail faute de pouvoir le nourrir, n'aura plus pour la prochaine campagne ni fumiers pour engraisser ses gurets, ni animaux pour atteler à sa charrue et à sa herse. La reproduction même s'arrêtera, et pendant

de longues années, nos districts ruraux supporteront la répercussion de cette année de sécheresse, aggravée par des vents stérilisants.

Nous ne demandons pas au gouvernement d'intervenir; il n'y peut rien. Nous n'attendons qu'une chose des pouvoirs qui nous régissent, c'est qu'ils ne mettent pas d'obstacles à l'arrivée des approvisionnements de tout genre que nous devons aller chercher à l'étranger. Ce n'est que cette neutralité que nous sollicitons, et c'est à ce titre que nous signalons la nécessité de modifier d'urgence les articles du tarif de douanes qui empêchent le commerce de passer à la disette qui s'annonce, en important les produits qui nous manquent.

Il faut, sans plus tarder, si l'on veut éviter une cherté qui ne profitera qu'à la spéculation, et faire à temps ce qu'il faudrait faire plus tard d'urgence, — il faut, disons-nous, abaisser les droits sur le froment, l'avoine, l'orge, le seigle, le maïs, le sarrasin, le riz et les légumes secs, et supprimer complètement ceux qui frappent les pommes de terre, les betteraves, les fourrages et les légumes frais.

Il est inutile de se bercer d'un vain espoir: la situation, au lieu de s'améliorer, ne peut qu'empirer. La fauchée des regains, quand bien même elle serait exceptionnellement favorable, ne saurait fournir que des quantités insuffisantes. En présence de la famine dans les étables, ce serait un crime que de maintenir le droit de 7 fr. 50 par 1,000 kilogrammes, que payent les fourrages, droit qui représente 50 0/0 de leur valeur, dans les pays où nous pouvons nous approvisionner.

Et nous pensons que, pour cette fois, nos amis et nos lecteurs de la campagne trouveront que le protectionnisme qu'on leur a montré comme une panacée universelle n'est pas, à l'occasion, sans montrer un revers de la médaille aussi redoutable qu'inattendu. H. D.

du Nord ou d'ailleurs, et les libéraux constitutionnels se lèveront comme un seul homme pour prendre la défense de cette pauvre Notre-Dame de l'Usine atrocement calomniée par les républicains.

Et ainsi du reste; ainsi de toutes les questions qui mettent en jeu une liberté, un progrès ou un principe démocratique.

Constitutionnels ou anticonstitutionnels, républicains ou monarchistes, les ralliés restent aujourd'hui ce qu'ils étaient hier: des réactionnaires incorrigibles et des cléricaux impénitents.

Cette constatation n'empêchera pas le Temps et les autres organes de la politique d'apaisement de se féliciter de leur adhésion, comme d'une force apportée à la République.

A la République cléricale et réactionnaire qu'on rêve au Vatican, oui.

A la République sans épithète, non.

Tout ce que les ralliés lui apportent, c'est une équivoque, c'est-à-dire une cause de faiblesse.

Ou du moins c'en serait une, si le gouvernement avait la naïveté de prendre leur adhésion au sérieux et de compter avec eux.

JEAN-CLAUDE.

LA POLITIQUE

Le groupe Piou — autrement dit la droite constitutionnelle — qui jusqu'ici s'était surtout manifesté dans des interviews d'une authenticité contestable et par des déclarations verbales d'une ambiguïté moins contestable, vient tout à coup de renouer au mystère dont il avait, jusque-là, entouré soigneusement son programme.

On a lu hier dans nos dépêches le texte de cette déclaration. N'était la phrase du début, qui renouvelle l'adhésion du groupe à la République, on pourrait, si on n'était prévenu, prendre le programme de MM. Piou et consorts, pour la profession de foi de vieux républicains de la veille et même de l'avant-veille.

Ah! ils n'y vont pas de main morte nos ralliés! Du premier coup les voilà passés radicaux. Entendez-les plutôt parler de la liberté, du progrès, de la fraternité, de la justice, de l'esprit démocratique, en gens à qui 89 ne suffit pas et dont 92 comble à peine les aspirations.

Ah! ce n'est pas d'eux que la République a rien à craindre, ils se feraient tous hacher en morceaux menu comme chair à pâté plutôt que de permettre qu'on y touche.

Seulement, que la loi sur les syndicats professionnels vienne en discussion à la Chambre, et de nouveau ce démocrate à tous crins qui s'appelle M. Piou montera à la tribune pour s'opposer à ce que la liberté des ouvriers soit garantie par une sanction pénale.

Que l'on dénonce les attentats contre la liberté de conscience commis et la tyrannie exercée par les patrons chrétiens

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

20 CATÉCHISMES ÉPISCOPAUX
 Paris, 17 juin.
 Le ministre des cultes a terminé l'enquête à laquelle il se livrait sur les catéchismes épiscopaux contenant des parties politiques. Le nombre de ces catéchismes qui vont être déferés au conseil d'Etat, pour qu'il leur applique la déclaration d'abus, est de huit.

L'INCIDENT MORÈS-LAGUERRE
 M. de Jancigny, qui avait été mis en cause dans la déposition du marquis de Morès au procès Drumont, a écrit à M. Laguerre « qu'il n'a jamais prononcé son nom et qu'il doit y avoir confusion ou erreur ».

D'autre part, M. Serrant n'ayant pas reparu à son domicile depuis mardi matin et n'ayant, par conséquent, pas répondu à la demande de M. Laguerre, ce dernier a écrit à ses témoins qu'il accepte la constitution d'un jury d'honneur.

M. Laguerre a l'intention de désigner, pour faire partie de ce jury d'honneur, deux députés appartenant l'un à la droite, l'autre à la gauche de la Chambre. M. de Morès désignerait de son côté, deux autres personnes, et les quatre jurés ainsi recrutés s'en ajouteraient un cinquième, chargé de faire pencher la balance en cas de partage égal des voix.

NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES
 M. Loubet a reçu dans la matinée une délégation de députés vascoles qui lui ont demandé de maintenir dans son intégrité le tarif minimum dans les négociations avec l'Espagne.

On assure que M. Loubet aurait fait des déclarations favorables.

Nouvelles Militaires

Paris, 17 juin.
 La nomination des généraux Jamont et Warnet aux fonctions de membres du conseil supérieur de la guerre n'est plus qu'une affaire de jours. Le général Jamont conservera le commandement du 6^e corps, mais il est au contraire probable que le général Warnet entrera au conseil supérieur de la guerre pour y être chargé spécialement des travaux de mobilisation confiés au général Haillet, atteint lundi par le limitis d'âge.

En même temps que le général Voisin sera nommé au commandement du 5^e corps à Orléans, paraîtra un décret donnant pour successeur au général Warnet, à Toulouse, soit M. le général Vessier, soit M. le général Pesme, soit M. le général d'Aubigny.

Tout en conservant ses fonctions de secrétaire général de la présidence de la République, M. le général Brugère remplacera

le général Voisin à la tête de la 12^e division d'infanterie à Reims: Il occupera ce commandement environ dix-huit mois. Pendant l'hiver 1893-94, le général Brugère se trouvera appelé par son numéro de proposition du conseil supérieur de la guerre à commander un corps d'armée. Il n'y a plus à nommer avant lui que les généraux Vessier, Pesme, d'Aubigny, de Vaulgrenant, O'Neill et de Saint-Mars. Les généraux Ladvocat et Peaucellier, également classés, démissionnent de l'artillerie et du génie et porteront les plumes blanches en entrant au conseil supérieur de la guerre. Survront les promotions des généraux: de France, Zeude, de Jessé, Larchey et Zurlinden, inscrits sur la dernière liste d'aptitude au commandement en chef, en tête de laquelle figure le général Brugère.

LE BLOCUS DU DAHOMEY

Paris, 17 juin.
 Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le gouvernement a décidé le blocus des côtes du Dahomey.

Le ministre des affaires étrangères va le notifier sous peu de jours aux puissances étrangères.

Cette mesure était nécessaire à différents points de vue; en premier lieu pour empêcher tout ravitaillement par mer des troupes de Behanzin.

On sait que ce souverain avait déjà reçu au commencement de l'année une livraison importante de fusils Mannlicher et Dreyse des maisons de Hambourg qui ont des représentants à Whydah.

Mais ces armes étant en nombre insuffisant, Behanzin en avait à nouveau commandé plusieurs milliers qui devaient être livrées avant le 1^{er} août.

Le blocus des ports du Dahomey empêchera l'introduction de ces armes par Whydah, et la présence d'une canonnière dans la lagune d'Agoué fermera aussi les communications avec la colonie allemande de Petit-Popo.

Les croiseurs le *Sané*, le *Talisman* et les avisos le *Héron* et le *Brandon*, rendront le blocus efficace avec les concours des flottilles canonnières placées sous les ordres du colonel Dods.

C'est le commandant Reyniers, du *Sané*, qui aura la direction des opérations sur mer.

LA SIGNIFICATION OFFICIELLE

Paris, 17 juin.
 Le gouvernement français a signifié le blocus des côtes du Dahomey à l'Angleterre et à l'Allemagne. Pareille notification va être ou a été faite aux autres puissances.

Demain, sans doute, paraîtra au « Journal officiel » une note relative à l'établissement de ce blocus.

LA SITUATION

Le Temps vient de recevoir la dépêche suivante de Porto-Novo:
 Les troupes du Dahomey sont repassées sur la rive droite de l'Ouémé, laissant seulement environ 600 hommes dans le pays de Decame.

Behanzin est actuellement dans son camp retranché à Cana.

Les troupes qui étaient devant Kotonou se sont retirées aussi près de Sodomey.

Nos compatriotes internés à Whydah ont été échangés contre des prisonniers dahoméens. Cet échange a été fait par l'avis du *Brandon* le 14 juin.

Le colonel Dods complète la défense de Porto-Novo, rendant toute surprise impossible dans un grand rayon autour de la ville. Une vive impulsion a été donnée à tous les travaux.

Le moral des troupes et des populations est très bon, l'état sanitaire satisfaisant.

La grande route conduisant de Porto-Novo au sud de Kotonou est commencée pour permettre le transport rapide des troupes sur l'Ouémé.

Les promenades militaires ont lieu chaque matin jusqu'à cinq ou six kilomètres de

Porto-Novo. Le colonel se propose de pousser ses reconnaissances plus loin afin de débarrasser le territoire de Porto-Novo des troupes du Dahomey.

La défense de Grand-Popo est assurée par l'arrivée sur ce point des tirailleurs sénégalais.

Autour du Parlement

Paris, 17 juin.
 La Loi sur la Presse
 La commission de la presse a décidé par 7 voix contre 4 d'ajouter à l'article 24 de la loi de 1881 la provocation au vol et la provocation aux attentats par les explosifs, comme le demandait le ministre. Ces provocations, quand elles seront directes et non suivies d'effet, seront punies comme la provocation au meurtre, au pillage et à l'incendie.

Elle a accepté également l'élevation de la peine contre la provocation à la désobéissance adressée aux militaires. La peine sera la même que celle édictée par l'article 24.

La Commission des Patentes

La commission des patentes a entendu M. Boutin, directeur des contributions indirectes. Celui-ci a établi pour les grands magasins un système de patentes qui iraient en augmentant, suivant le nombre de personnes employées.

Actuellement, on sait que les grands magasins sont classés en deux catégories, ceux ayant moins de cent employés et ceux ayant plus de cent employés. Ils payent 25 fr. par employé dans la première catégorie, et 50 fr. dans la seconde.

M. Boutin considère que le nombre de cent employés formant un point de partage entre les deux catégories donne lieu à un classement peu équitable. Il incline à faire plusieurs catégories: 1^o au-dessous de cent employés; 2^o de cent à cinq cents employés; 3^o de cinq cents à mille; 4^o de mille à deux mille; 5^o au-dessus de deux mille employés. Le droit par employé s'élèverait d'une catégorie à l'autre, à partir de 25 fr. jusqu'à 60 fr., par exemple.

Commission du Budget

La commission du budget a admis aujourd'hui la faculté pour les communes de remplacer leur octroi par diverses taxes et a décidé de porter de 195 à 200 francs le droit sur l'alcool.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 17 juin.
 La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Le Royer.

M. Morel dépose un rapport sur le projet de loi concernant l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels.

Les Sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi sur les sociétés coopératives de production et de consommation.

Un amendement de M. Barthe à l'article 30 donne lieu à une assez longue discussion; il est repoussé et l'article 30 est adopté.

Après un nouveau renvoi à la commission, le Sénat adopte, enfin, l'article premier qui est ainsi conçu:
 « La loi reconnaît les sociétés coopératives de consommation qui ont pour but l'acquisition en commun de toutes les denrées, marchandises ou objets destinés aux besoins personnels ou pour les besoins d'une profession ou d'une industrie non sujette à patente. »

On adopte ensuite plusieurs articles qui avaient été réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures.

CHRONIQUE MILITAIRE

Tunique et dolman. — Résurrection des épaulettes. — Unification de la tenue du soldat. — Théories des couleurs dans le combat. — L'uniforme de l'avenir.

Une question passionnée actuellement les cercles militaires: c'est le changement de tenue proposé aux officiers d'infanterie par le ministre de la guerre. Nous n'en parlerons pas si ce projet n'avait pour but que de satisfaire les desiderata de quelques-uns; mais tel qu'elle se pose dans ses conséquences, cette transformation d'une partie de l'uniforme aura des suites que la masse des citoyens endossera — sans calculer.

Le ministre de la guerre propose aux officiers d'infanterie de remplacer leur dolman par la tunique demi-ample du modèle des cuirassiers et de leur rendre les épaulettes supprimées en 1883. Cette proposition est basée: 1^o sur la demande de la grande majorité des officiers intéressés; 2^o sur ce que l'épaulette est l'insigne caractéristique du combattant, insigne que n'ont abandonné ni nos généraux, ni nos soldats; 3^o sur l'impossibilité, pour les officiers, d'user leurs dolmans, puisque la tenue d'exercices et de campagne est en vareuse. Le ministre de la guerre fait, en outre, remarquer que — question de poches écartée — la tunique proposée n'est que la vareuse actuellement en usage dans l'infanterie, et que cette tunique passera ainsi de la première à la deuxième tenue, et de la deuxième à la troisième, selon son degré d'usure et sans qu'il en résulte pour l'officier une transformation de cet effet.

Il nous paraît probable que MM. les inspecteurs généraux donneront le 1^{er} août — date fixée par le ministre — une réponse favorable à un projet qui nous semble éminemment pratique et peu coûteux, car, si le dolman coûte 100 francs en chiffres ronds, la tunique n'en coûtera pas plus de 60. D'autre part, il ne faut pas oublier que les galons hongrois — qui déguisent nos officiers en hussards à pied — coûtent fort cher, qu'un dolman en use trois ou quatre poses neuves, tandis que les épaulettes, limitées au port du dimanche et de la grande tenue, usent trois ou quatre tuniques. Ménager la bourse des officiers, c'est augmenter leur solde sans qu'il en coûte un sou à l'Etat: ce résultat n'est pas à dédaigner.

Mais où ce projet intéresse nos lecteurs, c'est dans les conséquences de son application. Cette tunique demi-ample adoptée, les jours de la tunique et de la veste actuelles du soldat seront comptés; car, suivant en cela une suite d'idées nettement arrêtées, il est probable que M. de Freycinet remplacera ces deux vêtements par une tunique-vareuse semblable à celle de l'officier, ce qui réduira de trois à deux le nombre de modèles de vêtements de corps de l'infanterie — au lieu d'avoir capote, tunique et veste, sous-officiers et soldats n'auront plus que capote et tunique-vareuse. L'économie qui en résultera sur le budget de l'habillement des troupes se chiffrera par millions; nos soldats seront mieux habillés et auront moins d'effets à entretenir.

D'ailleurs, le ministre de la guerre ne cache pas le but qu'il se propose, qui est d'amener le plus d'uniformité possible dans l'habillement entre officiers et la troupe, faisant remarquer combien il est peu logique de voir les uns et les autres absolument disparates, quand ils ne devraient se distinguer que par trois points: les insignes du grade, la finesse du drap et la coupe plus recherchée du vêtement.

On fera remarquer que la capote grise du soldat tranchera toujours sur la tunique bleu foncé de l'officier et que, pour être logique jusqu'au bout, il faudrait aussi donner la capote grise à l'officier. Ce serait raisonner jusqu'à l'absurde; car si l'officier et le soldat ont un manteau de couleurs différentes, ils auront pantalon, képi et tunique de même forme.

Or, comme les sous-officiers et soldats em-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

18 juin

— Comment! vous soupez avec votre masque?
 — Je ne soupe pas.
 — Eh bien, vous boirez.
 — Pas davantage.
 — Mon Dieu! murmura-t-on à la ronde, quelle vois sépulchrée!
 — Mesdames, reprit l'écossais, j'ai fait un pari.
 — Voyons le pari?
 — J'ai parié de m'ôter mon masque qu'après avoir raconté une histoire triste à des gens aussi gais que vous.
 — Diable! une histoire triste... c'est grave! hasarda une jolie actrice de vaudeville vêtue en page.
 — Une histoire d'amour, madame.
 — Oh! si c'est une histoire d'amour, s'écria une comtesse à panier, c'est différent. Toutes les histoires d'amour sont drôles. En sa qualité de femme du régime de Louis XV, la comtesse, en le voyant, ne prenait point l'amour au sérieux.
 — La mienne est triste pourtant, madame.
 — Eh bien, contez-la.
 — Mais elle est courte, reprit l'homme masqué.
 — L'histoire? l'histoire, demanda-t-on à grands cris.
 — Voici, dit le narrateur, c'est la mienne. Il y a des gens qui aiment plusieurs femmes; moi, je n'en aime qu'une. Je l'ai aimée saintement, ardemment, sans lui demander qui elle était ni d'où elle venait.
 — Ah! interrompit le page, c'était donc une inconnue?
 — Je la trouvais une nuit pleurant sur les marches d'une église. Elle avait été séduite et abandonnée. Son séducteur était un misérable, un assassin, un voleur.
 La voix du narrateur était stridente comme celle du don Juan nagueux, et le vicomte tressaillait.
 — Eh bien, continua l'écossais, cet homme qu'elle méprisait et qu'elle avait fui avec

horreur, il voulait me la reprendre un jour; il s'introduisit chez elle comme un bandit, et il allait l'emporter dans ses bras, lorsque j'arrivai.
 — Lui et moi, nous n'avions d'autre arme qu'un poignard... Cette femme était la prix de la victoire... Nous nous battîmes au poignard, près d'elle évanouie.
 — Que se passa-t-il entre nous? Combien dura cette horrible lutte? Je ne l'ai jamais su... Cet homme fut vainqueur. Il me renversa d'un dernier coup, et l'on me trouva seul, deux heures après, baignant dans une mare de sang.
 — Mon meurtrier avait disparu et la femme que j'aimais avec lui.
 Le narrateur s'interrompit et regarda le comte Felipone.
 — Andrea était pâle et la sueur perlait à son front.
 — Or, poursuivit l'homme masqué, pendant trois mois, je fus sauvé; je me rétablis, et alors je voulus retrouver celle que j'aimais et son infâme séducteur.
 — Je la retrouvai seule, je la retrouvai mourante, abandonnée de nouveau par le traître, dans une méchante auberge de la haute Italie, et elle expira dans mes bras en pardonnant à son bourreau.
 L'homme masqué s'arrêta encore et promena un regard sur les convives. Les convives l'écoutaient en silence et le rire avait fui de leurs lèvres.
 — Eh bien, acheva-t-il, cet homme, ce voleur, cet assassin, ce bourreau d'une femme, je l'ai retrouvé ce soir, il y a une heure... et je tiens enfin ma vengeance... Je l'ai retrouvé, cet infâme, et il est ici... parmi vous!
 L'homme masqué étendit alors la main vers le vicomte et ajouta:
 — Le voilà!
 Et comme Andrea bondissait de son siège, le masque du narrateur tomba:
 — Armand le sculpteur! murmura-t-on.

— Andrea! exclama-t-il d'une voix tonnante, Andrea! me reconnais-tu?
 Mais au même instant et comme les convives demeuraient pétrifiés de ce brusque dénouement, la porte s'ouvrit et un homme vêtü de noir entra.
 Cet homme, comme le vieux serviteur qui vint surprendre don Juan au milieu d'une orgie et lui annoncer la mort de son père, cet homme marcha droit à Andrea, sans même regarder les convives, et il lui dit:
 — Monsieur le vicomte Andrea, votre père, le général comte Felipone, qui est gravement malade depuis longtemps, se sent plus mal encore aujourd'hui, et il voudrait vous voir à son lit de mort, consolation que n'a pas eu madame votre mère à son agonie.
 Andrea se leva et, profitant du tumulte qu'excitait une pareille nouvelle, il sortit; mais, au même instant, l'homme qui lui avait annoncé l'agonie de son père, et qui avait regardé Armand, qui s'élançait pour retourner auprès d'Andrea, et il poussa un cri.
 — Ciel! dit-il, l'image vivante de mon colonel!
 Une heure plus tôt, une scène d'un autre genre, mais non moins poignante, se déroulait aux hauteurs du faubourg Saint-Honoré.
 A l'extrémité de la rue des Ecuries d'Artois, se trouvait un vaste hôtel silencieux et morne comme une demeure inhabitée.
 Un grand jardin touffu s'étendait sur les derrières; une cour moussue et triste précédait le corps de logis principal.
 Dans cet hôtel, à cette heure avancée de la nuit, au premier étage, et dans une vaste salle meublée dans le goût de l'empire, un vieillard se mourait presque seul, comme il vivait seul et abandonné depuis longtemps.
 Un autre vieillard, mais vert et fort, celui-là, se tenait au chevet du lit et préparait une potion au malade.
 — Bastien, murmura le mourant d'une voix faible, je vais mourir... Es-tu assés

venge? Au lieu de me traîner à l'échafaud comme tu le pouvais, tu as préféré l'associer après de moi sans cesse, comme le vivant remords de mes crimes; tu t'es fait mon intendant, toi qui me méprisais; tu m'appelais monseigneur et je sentais à toute heure dans ta voix l'amère ironie du démon. Ah! Bastien! Bastien!... es-tu assez vengé! suis-je assez puni?...
 — Pas encore, mon maître, répondit Bastien, le hussard, qui, depuis trente années, toutouait son meurtrier dans l'ombre et lui disait sans cesse: Ah! misérable, si tu n'avais point épousé la veuve de mon colonel!
 — Que te faut-il de plus, Bastien? Tu le vois, je vais mourir... et mourir seul.
 — C'est là, ma vengeance, Felipone, dit l'intendant d'un voix sourde. Il faut que tu meures comme est morte la victime, ta femme... sans recevoir les derniers adieux de ta fille.
 — Mon fils! murmura le vieillard, qui, par un violent effort, se dressa sur son séant, mon fils!
 — Ah! ricana Bastien, il chasse le race, ton fils. Il est égoïste et sans cœur comme toi, il séduit les filles honnêtes, il triche au duel, et assomme les gens avec qui il se bat en modèle de corruption élégante... Cependant, c'est ton fils... et tu serais soulagé, n'est-ce pas? si tu pouvais plonger ta main déjà froide dans la sienne.
 — Mon fils! répéta le mourant avec un élan de tendresse paternelle.
 — Eh bien, non, dit Bastien, tu ne le verras pas... ton fils n'est point dans l'hôtel... ton fils est au bal, et moi seul sais à quel bal, et à quel point le chercher.
 — Bastien!... Bastien!... supplia Felipone en sanglotant; Bastien, seras-tu donc implacable?
 — Ecoute, Felipone, répondit gravement l'ancien hussard, tu as assassiné mon col-

nel, son fils et sa femme, est-ce trop pour trois vies?
 Felipone poussa un gémissement.
 — J'ai tué Armand de Kergaz, murmura-t-il, j'ai fait mourir de douleur sa veuve devenue ma femme; mais, quant à son fils...
 — Infâme! exclama Bastien, nieras-tu l'avoir jeté à la mer?
 — Non, dit Felipone, mais il n'est pas mort...
 — Cet aveu fit jeter un cri à Bastien, cri suprême où se mêlèrent l'étonnement, la stupeur, une joie immense.
 — Comment! s'écria-t-il, l'enfant n'est pas mort?
 — Non, murmura Felipone. Il a été sauvé par des pêcheurs, conduit en Angleterre, puis huit jours.
 — Mais où est-il? et comment le sais-tu?
 — Le voix du malade était sifflante, entrecoupée, et le rôle de l'agonie approchait.
 — Parle, parle! s'écria Bastien d'un ton impérieux.
 — La dernière fois que je suis sorti, reprit Felipone, un embarras de voitures ayant arrêté un moment mon coupé à l'entrée de la Chaussée-d'Antin, je mis la tête à la portière et j'eus un regard distrait aux passants; je vis alors un homme qui marchait lentement et dont l'aspect m'arracha un cri de stupeur. Cet homme, qui pouvait avoir trente ans, c'était la vivante image d'Armand de Kergaz.
 — Après? après? demanda Bastien haletant.
 — Après?... J'ai fait suivre cet homme... j'ai appris qu'il se nommait Armand, qu'il était artiste, ignorait sa naissance et ne se souvenait que d'une chose, c'est que des pêcheurs l'avaient recueilli dans un barque au moment où il se noyait.

ROCAMBOLE

PONSON DU TERRAIL

RIAJO

ROCAMBOLE

PONSON DU TERRAIL

RIAJO

Dame, il en avait bien le droit. Il se désistait sans doute ceci : — Avoir dix fois, cent fois raison et ne triompher que grâce à l'appoint de sa deuxième voix en réserve ! — Que sera ce donc quand je n'aurai qu'un peu raison, ou au même pas du tout ?

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Elections du 1er mai. Le conseil de préfecture, sous la présidence de M. Martin, vice-président, s'est occupé hier de différentes affaires concernant les élections municipales du 1er mai dernier dans les communes suivantes :

Ouvrou. — Dans cette localité, MM. Jean-Marie Champagnon et Demeulin obtiennent 400 voix au second tour de scrutin. Suivant la loi, M. Champagnon, étant le plus âgé, fut élu à la place de M. Demeulin. Mais une contestation s'éleva bientôt. A Ouvrou, les Champagnon sont aussi répandus que les... champignons. Il se trouvait précisément un bulletin ne portant pas une désignation suffisante, et le bulletin inscrit une première fois fut mis de côté pour être examiné. A l'issue du dépouillement, on examina le bulletin en litige, et une seconde fois on le compta sur la feuille de recensement.

Il n'y avait là qu'un oubli, mais le déplacement de cette voix a été jugé suffisant, et le conseil de préfecture a annulé l'élection Champagnon, et M. Demeulin a été déclaré élu à sa place.

Condrieu. — A Condrieu, pendant le déjeuner, deux assesseurs seulement se trouvaient au bureau de vote. Le président qu'un bon diner attendait n'avait pu résister à la tentation et avait déserté la salle une heure.

Persone n'ayant été levé, le conseil a parement et simplement rejeté la protestation faite à ce sujet.

Saint-Jean-des-Vignes. — Cette petite commune ainsi que son nom l'indique est le pays du bon vin du canton d'Anse. Le maire, M. Antoine Grossette qui préside les opérations ne fit point comme son collègue de Condrieu. Il ne quitta pas son poste et avec les assesseurs ils se firent servir leur dîner dans la salle du bureau de vote.

Un bon vigneron est généralement fier de son vin et M. le maire appela un broc et deux des 60 électeurs qui volèrent dans la salle après avoir accompli leur devoir de citoyens tranquilles et fraternellement avec le maire dont il désignait les produits.

Quelques électeurs — qui n'avaient point été de la fête sans doute — adressèrent alors une demande au conseil de préfecture qui a parement et simplement validé les élections dans cette commune.

Quant au bon M. Grossette, il a juré qu'il l'aurait ni n'aurait qu'une chopine à la salle de vote.

— Et je ferai de ce fait une économie de 15 litres de vin, a-t-il ajouté.

Oullins. — M. Frédon a relevé certaines irrégularités dans l'établissement de la liste électorale en ce qui concerne :

On a constaté, notamment, que des citoyens, depuis moins de six mois à Oullins, avaient voté. D'autres, qui s'étaient fait inscrire, n'auraient pas reçu de carte d'électeur.

Pour cette affaire, le conseil a remis son jugement à ce soir, à quatre heures.

Lyon. — 1er arrondissement. — A la suite de la campagne entre MM. Ferrant et Hermann, à Lyon, des électeurs prétendaient que l'établissement de listes multiples, dont quelques-unes étaient incomplètes, avaient fait le jeu de M. Chavert, libéral, élu au second tour.

Le conseil tranchera aussi cette question aujourd'hui.

Les Arabes à Lyon

Vous les avez rencontrés ces cinq Arabes qui, depuis quinze jours, visitent les cafés du centre de la ville, offrant des tapis qui, pour être vendus par des Arabes, n'en sont pas moins de fabrication française et représentant des sujets empruntés, non aux mœurs d'Orient, mais aux temps des bergères de Watteau, ou tout simplement aux souvenirs de l'Exposition universelle de 1889.

L'hiver à Monte-Carlo, Nice, Cannes, Menton, dans toutes les stations que les mondains fréquentent, l'été se répandant dans les grandes cités du Centre, Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Amiens, etc., suivant l'époque et le milieu dans lequel ils se trouvent, vous les retrouvez vendant des dattes, des tapis, des articles de fantaisie, porte-montres, porte-monnaie, babouches, sans compter des essences de roses qu'ils achètent l'hiver dans les environs de Nice.

A Lyon, il y eut même, il y a quatre ou cinq ans, un Arabe qui vendait des fourures d'ours blanc; pour un peu, il eût même dit aux acheteurs que l'ours blanc habitait le Sahara!

Ce qui démontre surabondamment que ce type d'Arabes, essentiellement nomades, n'est qu'un simple trafiquant, quelque chose comme le juif français dont l'islam, d'ailleurs reproduit nombre de pratiques religieuses.

chez un bouvier qui tue selon les rites de leur religion — car ils ne mangent que de la viande provenant d'animaux saignés — et s'ils ne boivent pas de vin, en revanche, l'absinthe et le café suppléent largement à la liqueur du vigneron.

Et quand ils sont repus, l'un d'eux prend un flageolet et charme ses camarades qui, pendant ce concert arabe, cultivent avec passion le jeu des dominos.

Il est curieux de voir dans la salle basse de l'établissement, ces hommes bronzés, revêtus du long burnous et coiffés du turban arabe, jouer avec animation en causant leur langue si peu harmonieuse que l'on croirait toujours leur voir cracher un domino que, par mégarde, ils auraient avalé.

Les camelots arabes ne sont point seuls du reste, il y a à Lyon quelques-uns de leurs compatriotes qui viennent chaque après-midi tailler une « bavette » dans la langue de leur pays.

Ces derniers n'ont rien conservé de leur pays, sacrifiant tout d'abord leur costume national pour s'habiller à la française.

Remarquez que la plupart de ces Arabes ont quelque bien au soleil, comme on dit ici.

Il en est un, habitant Lyon, où il tint quelque temps un café à la Guillotière, qui est possesseur, dans la province de Constantine, de 39 hectares de terrain.

Le prix moyen de l'hectare étant de 200 francs, voilà un bonhomme qui se fait des rentes avec les céréales et le vin qu'il récolte, car il n'a aucun frais, les frères et sœurs qui sont nés au pays exploitent les terrains.

Celui dont nous parlons est marié à une de nos compatriotes qui lui a apporté en dot une maison de campagne à Neuville où elle passe l'été.

Quant à lui, il continue à colporter de café en café ses tapis et ses mille objets arabes fabriqués par les maisons de bimbeloterie parisiennes.

C'est, du reste, une quasi-célébrité du cosmopolitisme, celui-là.

Il y a quelque dix ans, il fit, sous la conduite du millionnaire Barnum, récemment décédé, une tournée en Amérique et au Canada.

Il exécutait les fantaisies arabes que le public admirait fort à cette époque, et, petit à petit, il devint écuyer dépassant bientôt en adresse et en agilité ses collègues dans les exercices de « panneau ». Après avoir travaillé au Grand Cirque, à Londres, à l'Hippodrome et aux Arènes de la rue Pergolèse, à Paris, il vint à Lyon où il est maintenant établi pour le reste de ses jours.

Et maintenant, un conseil : Si la vue d'un tapis vous séduit, marchandez-le et offrez la moitié du prix demandé, l'arabe malgré ses « macachos » et « arotous », vous le laissera quand même.

Car il est, avant tout, commerçant, rapace et ne perdra pas quand même à ce prix sur sa marchandise.

Dame, on peut être arabe de pure race, et n'en faire pas moins de la « bedide gommerce » tout comme un juif allemand.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 18 juin, 170e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 17; couché, 8 h. 24. Lune : lever, 3 h. 53; couché, 8 h. 04.

Grève contre le gaz. — Ce soir samedi, à 8 h. 1/2, salle du Casino, 79, rue de la République, grande conférence publique organisée par la commission centrale de la grève, sous le patronage des chambres syndicales lyonnaises.

M. Tourlet, l'éminent juriste, vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône, traitera de la nullité du monopole sur la grande voirie.

Toute la délégation marseillaise assistera à la réunion.

Tous les corps élus ont été invités par lettre spéciale pour assister à l'arrivée de la délégation de Marseille.

Pour la première fois à Lyon on verra fonctionner une lampe de 500 bougies. Les 4re, 2e et 3e galeries sont gratuites. Des billets de places réservées loges et fauteuils se trouvent au siège, 16, place des Terreaux, chez les commissaires de quartier, dans les principaux établissements et à l'entrée du Casino.

Grève du gaz et de la fédération des syndicats ouvriers. — Dans leur dernière réunion, les 78 syndicats ouvriers adhérant au conseil local lyonnais ont décidé d'envoyer toutes leurs sympathies aux grévistes de la compagnie du gaz, en engageant la commission à poursuivre énergiquement sa campagne contre les prétentions de la dite compagnie.

Le conseil décide également la mise à l'index de tous les débitants et commerçants non grévistes, en engageant les travailleurs à ne pas se servir chez les renégats de la grève, des mesures seront prises dans les syndicats pour assurer l'exécution de ces décisions.

A la première alerte, les pompiers du Drapeau, d'un bon loin de la maison incendiée, sont arrivés avec la pompe à vapeur, qui n'a pas été utilisée.

Seule, la pompe à bras du poste de la rue Rabalais a fonctionné.

Le feu, qui a consumé un placard placé près de la cheminée, s'est communiqué au plafond, qui a été déformé en partie.

Les dégâts sont évalués à 400 francs.

Un feu de cheminée, rapidement éteint par le pompier Haerberlé, de la 5e compagnie, s'est déclaré hier matin à huit heures chez M. Favauillet, place du Marché, 2.

Feu de cave. — Une épaisse fumée s'échappait, hier soir à quatre heures, de la cave de M. Périnard, épicière, rue Mercière, 21.

Le feu venait de se déclarer dans un amas de caisses vides et l'on craignait beaucoup pour les bonbonnes d'essence, d'alcools et autres matières essentiellement inflammables.

Les pompiers du dépôt, aussitôt prévenus, ne tardèrent pas à arriver amenant avec eux la pompe à vapeur, mais, sous les ordres du commandant Rangé, ils réussirent, sans se servir des appareils, à éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts s'élevaient approximativement à 2,600 francs environ.

Vol au Parc. — Les élèves du Lycée avaient déposé dans un hangar de la laiterie du Parc plusieurs costumes de law-tennis qui leur servent les dimanches et jours de sortie.

Des malfaiteurs ont escaladé le mur et ont dérobé ces costumes.

Les auteurs de ce vol sont activement recherchés.

Suicide. — Mme M..., place des Célestins, prévint hier matin, à 7 heures, un gardien de la paix que son petit-fils, M. O. L., âgé de 21 ans, ouvrier bijoutier, n'avait pas été aperçu depuis jeudi.

On requit un serrurier pour ouvrir la porte du domicile de O. L. Celui-ci s'était asphyxié à l'aide d'un réchaud garni de charbon de bois.

Ce jeune homme avait déjà tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver. Sa fatale détermination doit être attribuée à un chagrin d'amour.

A la gare de Perrache. — Hier matin, deux individus, journaliers à la compagnie P.-L.-M., ont été surpris piquant des fûts de vin entreposés à la gare de la Guillotière.

Les voleurs ont été conduits à M. Jeanette, commissaire spécial de la gare de Perrache, qui les a fait écrouer.

Jambe fracturée. — En tombant de sa hauteur, chemin des Calattes, hier à midi, un ouvrier verrier, M. Labrosse, âgé de 61 ans, demeurant chemin de Gerland, s'est fracturé la jambe droite.

Les gardiens du poste voisin ont requis une voiture pour transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Dangereux amusement. — Un ouvrier maçon, M. Léonard Teillot, qui prend pension chez Mme Chambardaud, rue Molière, 123, s'amusa à plaisanter avec la bonne de l'établissement, Mme Duplessis.

Comme il faisait mine de la poursuivre, Mme Duplessis étendit le bras pour se défendre et Teillot reçut en pleine figure les pointes de fourchettes que la bonne tenait à la main en ce moment.

Malheureusement, l'œil droit est gravement atteint, le blessé est en traitement à l'Hôtel-Dieu.

Précoces malfaiteurs. — M. Folley, commissaire de police du quartier de la Croix-Rouge, a fait arrêter deux gamins, Maurice Falancio, âgé de 13 ans, Louis Villette, 14 ans, inculpés de vol.

La veille de leur arrestation, ces jeunes drôles avaient volé une montre, son propriétaire, M. Monique, maçon, avait imprudemment laissée dans son gilet, accroché au bas de l'escalier du numéro 1 de la place de la Croix-Rouge.

Vogues du Doyné dit de l'Archevêché. — Demain dimanche, 19 juin, s'ouvrira la vogues annuelle de l'Archevêché tenue par les commerçants du quartier. — A cette occasion, et pendant toute la durée de la vogues, un grand bal sera donné sur la place.

BONS DU CONGO. Six tirages par an, pendant toute la durée de l'emprunt. Prochain tirage, 20 juin. Gros lot de 150,000 fr. Ces obligations sont remboursables en 90 ans avec primes ou avec augmentation de 5 fr. par an à titre d'intérêt.

Ce n'est donc pas un placement improductif, puisque le capital se cumule avec les intérêts, c'est-à-dire que la première année, le remboursement a lieu à 105 fr.; la seconde à 110 fr.; la troisième à 115 fr., etc., jusqu'à 595 fr. pour la dernière année.

Ces obligations sont en vente à l'Agence Financière, 14, rue Confort, à l'entresol, au prix de 65 fr., tous frais de courtage compris.

Phie du Serpent. — Grands Rabais. Périssent tous les insectes!! par l'Insecticide du Serpent, 32, rue Lanterne.

Fédération des Sociétés de Gymnastique. Le comité central, à l'approche du concours national de marche des 2 et 3 juillet prochain, a l'honneur de rappeler aux sociétés de la région non fédérées que quatre primes de 25 francs chacune seront accordées aux quatre sociétés les plus récemment inscrites à la fédération.

Toutesfois, ces primes ne pourront faire double emploi avec les 4,500 francs affectés à la course.

En un mot, les sociétés portant les quatre numéros matricules fédéraux les plus récents seront certaines d'avoir chacune une prime de 25 francs si elles n'ont pas en le bonheur d'être classées soit parmi les quinze sociétés arrivantes, soit parmi les huit sociétés fédérées venant ensuite, conformément aux décisions déjà publiées.

Il est donc de l'intérêt des sociétés non fédérées d'entrer dans la grande famille de la fédération; elles n'ont que des avantages à en retirer.

Pour renseignements et instructions, écrire à M. le président de la Fédération, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

La cotisation fédérale est de dix francs par an, donnant droit à deux délégués.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA LOI BOVIER-LAPIERRE. Paris, 17 juin.

Un certain nombre de présidents de Chambres de commerce ou de syndicats de Paris et des départements, réunis aujourd'hui à l'Hôtel Continental, ont adopté une protestation contre la loi Bovier-Lapierre, relative aux syndicats professionnels. Cette protestation sera portée à la Chambre et au Sénat.

LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE. Paris, 17 juin.

M. Goblet a présidé ce soir le banquet annuel de la société de l'Union de la Jeunesse républicaine, il a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir cette idée, que c'est du peuple que doivent désormais dépendre les destinées du pays, parce qu'il est la force et le droit.

CONDAMNATION A MORT. Beauvais, 17 juin.

La cour d'assises de l'Oise vient de condamner à mort Damelincourt, l'auteur d'un double assassinat commis à Conchy-les-Pots, arrondissement de Compiègne. Le crime qui avait le vol pour mobile avait été suivi d'un incendie.

Emeute aux Courses de Taureaux. Madrid, 17 juin.

Pendant une course de taureaux qui avait lieu à Linares, le maire, président des courses, ayant refusé de faire sortir d'autres chevaux dans l'arène, un violent tumulte se produisit.

La foule envahit l'arène et le maire, sifflé outrageusement, ordonna à la gendarmerie de service de charger les mutins à la baïonnette; mais en présence de l'attitude des émeutiers, l'officier de gendarmerie défendit à ses hommes de faire usage de leur armes, aux applaudissements du public.

Un spectateur a été blessé par un taureau, qui a été tué ensuite par les gendarmes. Il en résulte une grande panique dont le maire profita pour fuir chez un voisin et échapper ainsi aux mécontentements.

Les autorités sont parvenues à rétablir l'ordre, mais les esprits sont très agités. L'opinion générale est que la conduite du maire sera blâmée.

AU VÉNEZUELA

New-York, 17 juin.

On mande de Barcelona (Vénézuéla) au New-York Herald :

Un combat a été livré mardi dernier par les insurgés aux troupes du gouvernement. Des deux côtés les pertes ont été sérieuses; mais la victoire est restée indécise.

La lutte a recommencé mercredi et finalement les troupes du président furent taillées en pièces. Le champ de bataille était couvert de morts et de blessés.

TRIBUNE DES COMITÉS

Commune de Villeurbanne. — Comité des républicains. — Réunion, samedi 18 juin, à 8 heures du soir, café de la Terrasse. Nomination du bureau; questions diverses relatives aux élections du conseil général.

Union républicaine des socialistes du 1er arrondissement. — Les membres de l'organisation sont convoqués d'urgence à une réunion privée qui aura lieu ce soir, à 8 heures, chez le citoyen Sapin, rue Ravat, 1.

Comité radical du 1er arrondissement. — Réunion des commissions ce soir samedi 18 courant, 8 heures 1/2, au local habituel, café Villaret, place Sathonay, 4.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des ouvriers paveurs. — Assemblée demain dimanche, à 2 heures précises, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242. Syndicats ou non syndiqués.

Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon et du Rhône. — Réunion générale de nuit dimanche, à 9 heures du soir, avenue de Saxe, 176. Extrême urgence.

Chambre syndicale des employés de cafés, hôtels, restaurants et parties similaires de la ville de Lyon, siège rue du Carot, 12. — Réunion générale dans la nuit du 23 au 24 juin, café Panel, rue de la Barre, 10, à 1 heure du matin.

Syndicat des ouvriers carrossiers. — Les membres du comité sont convoqués pour la réunion de ce soir à huit heures, café Flacher, rue de Vauban, 68.

Sellerie lyonnaise. — Réunion extraordinaire de l'administration syndicale, aujourd'hui samedi 18 juin à huit heures du soir, chez des Célestins, 2, café Dérnoz.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Section municipale de la Vilette et Paul-Bert. — Ce soir samedi, 18 juin, à huit heures et demie du soir, grande réunion publique des habitants du quartier, salle Côte, 51, chemin de Baraban.

Ordre du jour : Rapport de la commission pour l'organisation du quartier. — Questions diverses.

MM. les conseillers municipaux y sont invités par lettre.

255e société de secours mutuels anciens soldats du 42e de ligne. — Le banquet annuel de la société aura lieu le dimanche 10 juillet prochain à deux heures, au restaurant Colas, à la Demi-Laine. Les dames sont invitées.

On peut se procurer des cartes au siège, café Louis, 2, cours Lafayette, et 25, quai des Brotteaux.

Denier des écoles de la Guillotière. — Le tirage de la tombola de famille organisée par le conseil d'administration, aura lieu lundi 20 juin à huit heures du soir, brasserie Charroin, salle des Billards.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de Lyon. — Dimanche 19 juin, deuxième séance du championnat de la jeunesse, et séance unique du premier championnat des lycées. Le tir sera ouvert de huit heures du matin à midi.

Le même jour, à deux heures précises, il sera procédé au tir des laureats du grand concours annuel, aux catégories dont les prix sont en objets à choisir. MM. les tireurs sont priés de se trouver au Stand à l'heure indiquée ou de s'y faire représenter; M. Dussuc, directeur de tir, choisira par les tireurs non représentés.

L'ombrière du Stand part du pont Morand, rive gauche, toutes les heures à partir de onze heures.

L'Éclair de Lyon. — Le quatrième concours annuel de tir se terminera irrévocablement le dimanche 19 juin.

Rappelons qu'il comprend : 1° Un concours public à la série. Classement aux quatre meilleurs cartons. 2° Un concours public au centre. Classement à la meilleure mouche. 3° Une cible Espérance, réservée aux jeunes gens au-dessous de 21 ans. 4° Un tir de section.

MM. les membres honoraires de la société sont informés qu'une cible spéciale et des prix spéciaux leur sont réservés.

Le pas de tir (brasserie Dupleux, 33, quai de Vaise) sera ouvert de 7 heures du matin à la nuit, avec interruption de midi à 2 heures.

La Société de tir de Lyon. — Dimanche 19 juin, la fédération assistera au festival de Fontaines. Réunion au siège à midi, départ à midi et quart. Tenue de tête, culotte courte.

Tir de l'armée territoriale. — Dimanche 19 juin, dixième et dernière séance du concours mensuel. Continuation des tirs sur silhouette fixe et sur silhouette mobile. Omnisbus aux heures habituelles.

Constitution en Société anonyme

Au Capital de 2,000,000 fr. des Grands Magasins de Nouveautés AUX

Deux Passages

AVIS

Pour dresser l'inventaire de toutes les marchandises des magasins resteront fermés aujourd'hui

Lundi 20 Juin

RÉOUVERTURE

et Mise en vente avec BAISSE de PRIX sur tous les articles

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel illustré Paraissant les 1er et 15 de chaque mois Abonnement : 12 francs par an Un numéro 75 centimes

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 JUIN 1893 TEXTE : Chronique syndicale : Terme de délai pour les règlements de comptes; collaboration des entrepreneurs à l'établissement des séries. — Jurisprudence. — Règlement de voirie (suite). — Éclairage artificiel (suite). — L'impôt foncier et la loi du 5 août 1890. — Éléments d'électricité industrielle (suite). — A l'hôtel de ville. — L'exposition lyonnaise et l'électricité. — Documents relatifs à la reconstruction du quartier Grôlée (suite). — La municipalité. — Avis et renseignements divers. — Plination. — Travaux en cours d'exécution. — Demandes en autorisation de bâtir. — Résultats et mises en adjudication.

Les annonces et les abonnements sont reçus à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

GRAND SALON DE LA BOURSE

LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la coiffure et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation.

UN BON CONSEIL

Toute personne soucieuse de sa santé doit faire usage du véritable sirop de Bochet iodé de Bertrand aîné. Ce précieux dépuratif sans rival jusqu'à ce jour, neutralise et élimine les virus qui corrompent le sang, purifie les humeurs, dont il chasse l'acreté et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien être. Il guérit rapidement toutes les maladies produites par les altérations du sang et affectées qu'il engendrent, tels que dartres, eczémas, gale, rhumatismes et douleurs en général. Il agit d'une façon remarquable sur les personnes atteintes à l'âge critique et en purifiant le sang devient un excellent préservatif contre toute épidémie. Le sirop de Bochet iodé ne renferme ni arsenic, ni mercure, aussi ne peut-il jamais produire les accidents qui résultent de l'emploi de ces substances redoutables, l'iode seul est combiné aux extraits végétaux qui lui servent de véhicule; agréable à prendre, il ne fatigue jamais l'estomac, et remplace avantageusement l'huile de foie de morue que les enfants ont tant de peine à supporter. Un demi-siècle de succès constatés à des milliers de lettres de remerciements, émanant de tous les docteurs, soit des malades, en ont prouvé l'efficacité. Prix : demi-flacon, 2 fr. 50; flacon, 5 fr.; litre, 10 francs; poste, 0 fr. 75 en sus. Dépôt général à Lyon, pharmacie BERTRAND aîné (FRANÇON, successeur), 21, place Bellecour.

FILTRE HYGIÉNIQUE « IRIS »

de J. CAMICAS, micrographe ÉLÈVE DU SYSTÈME PASTEUR

D'après nos célébrités médicales, il est reconnu que la grande mortalité des nourrissons et des enfants est due au lait infecté par des poussières vermifuges, des insectes et des parasites de toute nature qui s'y forment et s'y reproduisent. Ce sont ces parasites d'autant plus nuisibles qu'ils sont invisibles à l'œil nu, qui rongent l'enfance et lui procurent des maladies dont très souvent on ignore la cause. Pères et mères de famille, si vous voulez sauver vos jeunes enfants et conserver vous-même votre santé, servez-vous de cet indispensable appareil qui anéantit tous les insectes.

N. B. — Ce filtre s'adapte à toutes les bouteilles. Prix et mode d'emploi : 4 fr. 50 franco

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, rue Confort, 12, LYON

TOUT LE MONDE fera sans appareil ni connaissances spéciales son VIN et son CIDRE depuis 2 sous le litre, très hygiénique et fortifiant. Vente au détail et en gros, ainsi que LIQUORS, LIQUEURS, SIROPS, LIMONADES, PARFUMS de TOILETTE et 400 autres articles de ménage avec grande économie et livrés garantis. Adresse : 4, rue de la République, 4, à St-Quentin (Aisne)

LE PASSE-TEMPS

(20e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON

Seul Journal Artistique & Littéraire VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON

ABONNEMENTS Un An... 8 francs Six Mois... 4 francs Trois Mois... 2 francs

Voir dans le numéro de cette semaine LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE DE Jules SIMON

Prix du numéro : 15 centimes

LES VINS BLANCS MUSCATS

L'ARCHEVÊCHE DE CARTHAGE qui les meilleurs vins de desserts et de soirées. On les trouve dans tous les dépôts de la Maison COUTURIER.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUI

Le Bossu ou le Petit Parisien

LE CONTRAT DE MARIAGE

Sa tête s'encastra dans l'œil-de-bœuf et il regarda. Cocardasse et Passepoil l'aperçurent à la fois.

discretion n'est pas grande. J'ai tout simplement escaladé le mur pour faire un tour de promenade dans le jardin d'Armide.

tira une liasse d'actions de son portefeuille; elle est prête. Chaverny hésita un instant.

Tout le monde... les mains, tandis que Cocardasse échangeait un regard rapide avec Passepoil.

en carton à renforts turques ou siamoises, hexagones pour la plupart, et dont la forme heureuse fait la joie des acheteurs de bon goût.

gone, dont les six pans formaient les fondations du belvédère. Quatre portes s'ouvraient sur quatre chambres ou boudoirs, qui encastraient des formes trapézoïdales sans les serres-entourées.

Cabinet de M. Camille BIAL-LON, rue Mercière, 90, Lyon

CAISSE MUTUELLE

Siège social : 32, rue Centrale, LYON ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Tarif A, B, C, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. par 12 TIRAGES PAR AN

COMMERCE pour DAMES bien placé, beaux bénéfices assurés.

Café, Jeu de boules, Tommes pas de frais, bon travail et clientèle, vaut 5,000 fr.

ÉPICERIE-PÂTISSERIE à vendre de suite, (décès). Fonds parfaitement agencés.

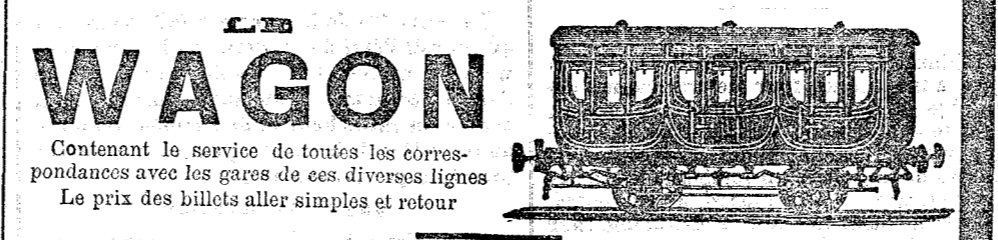
VOGUE DE LA PART-DIEU

LE GRAND BAL AU PETIT-ÉLYSÉE Direction: Eugène GUILLOUD

Devant le succès obtenu à la Vogue du Parc, M. Guilloud a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAITRE SERVICE D'ÉTÉ

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux



Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille QUET aîné, guérit toutes les maladies contagieuses.

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME - (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30, Lyon

BONS DU CONGO

SIX TIRAGES PAR AN Tirage 20 Juin Gros Lot: 50,000 Francs PRIX DU BON: 65 FRANCS

LE GUIDE DE GRENOBLE

ET SES ENVIRONS La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, Sassenage, La Motte-Bains, etc.

Description et renseignements sur promenades, monuments, excursion. Notice sur les établissements thermaux.

PRIX: 50 Centimes. -- Franco par la Poste: 65 Centimes

BRIDES Eau tonique purgative et dépurative

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS

PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon L'APPAT DE PÊCHE PISCIPHILE MALGACHE

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux E. MEYNONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

A VENDRE

Omnibus et Voitures de divers types s'attelant à un ou deux chevaux.

Reconstitution de capitaux

PRÉVOYANCE FINANCIÈRE Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux

BOURSE DE LYON Du 17 Juin 1892

Table of stock market data for Lyon, including various bonds and shares.

BOURSE DE PARIS Du 17 Juin 1892

Table of stock market data for Paris, including government bonds and various stocks.

APRÈS BOURSE Du 17 Juin

Table of market data after the closing of the Paris stock exchange.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Table of commercial market prices for various goods like oil, sugar, and flour.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 17 Juin 1892

Table of silk market conditions in Lyon, listing different grades and prices.

MARCHÉ DE LA VILLETTE Du 17 Juin 1892

Table of market prices for livestock at the Villette market.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS Du 17 Juin 1892

Table of silk market conditions in Aubenas.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE - 17 Juin 1892

Table of market prices for livestock at the Lyon-Vaise market.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône)

Advertisement for Vermorel, a manufacturer of agricultural machinery.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

Advertisement for a state civil service position in Lyon.

Advertisement for a pulverizer machine, highlighting its perfection and price.